



APAJH

Creuse

En Marche !

Revue n°101 | Juillet/Août 2025

SANTÉ MENTALE

GRANDE CAUSE NATIONALE

Informer, sensibiliser, accompagner

SOMMAIRE

03 | L'édito du Président

« Santé mentale et handicap » | p.03

06 | Actualités

Loi handicap : 20 ans d'engagement | p.04

Autisme et apprentissages : portes ouvertes sur l'inclusion | p.05

06 | Santé mentale : grande cause de demain

Un enjeu majeur de santé publique | p.06-07

Infographie : la santé mentale en chiffres | p.08

PTSM : les 6 nouvelles priorités | p.09

CHPE : un partenariat qui roule | p.10

Zoom sur... : le SAMSAH handicap psychique | p.11-13

Semaine de la santé mentale, 35e édition | p.14

Colloque santé mentale : un rendez-vous à ne pas manquer | p.15

Photo de couverture : Freepik

APAJH de la Creuse

23, rue Sylvain Blanchet

23 000 Guéret

siege.asso@apajh23.com

www.apajhcreuse.fr

05 55 52 49 88

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Directeur de publication : Patrick COLO, Président de l'APAJH de la Creuse | Rédaction et maquette : Laura ROSSI, Chargée de communication (sauf mention contraire) | Crédits photo : APAJH de la Creuse (sauf mention contraire) | Impression : GC Concept | Tirage : 850 ex. | Numéro ISSN : 1296-2767

Edito | Santé mentale et handicap

La santé mentale selon l'Organisation Mondiale de la Santé « correspond à un état de bien-être mental qui nous permet de faire face aux sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, de contribuer à la vie de la communauté. Elle a une valeur en soi et en tant que facteur favorable, fait partie intégrante de notre bien-être ».

En dépit de son passage météoritique aux affaires, notre ancien Premier Ministre, Monsieur Barnier aura au moins eu le temps de désigner la Santé Mentale comme Grande Cause Nationale 2025.

Soyons-en lui gré tant ce qui remonte des études dans ce domaine sur la population française est catastrophique. Qu'on en juge : 23% de nos concitoyens ont le sentiment de ne pas prendre soin de leur santé mentale ! Dont 36% de femmes et 38% des 18-24 ans.

Ces chiffres, issus de l'Assurance Maladie, annoncent également qu'un français sur 4 va souffrir d'un trouble mental dans sa vie. On retrouve la même proportion chez les salariées et salariés qui se disent en mauvaise santé mentale.

Mais que recouvre le concept de Santé Mentale selon l'Organisation Mondiale de la Santé ?

Et évidemment, comme dans toutes les problématiques liées à la santé, les plus vulnérables et les précaires sont les plus touchés. En effet, au-delà des facteurs individuels, nous savons que les facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux sont des déterminants puissants de l'équilibre mental de chacune et chacun d'entre nous.

Pour les personnes en situation de handicap, c'est la double ou triple peine dans la mesure où elles sont confinées dans le couloir de la stigmatisation. Souvent contraintes à vivre dans des espaces collectifs qui leur imposent leur rythme de vie au quotidien, travaillant dans des entreprises dédiées, étudiants dans des établissements spécifiques.

Toute cette organisation qui peut se traduire par une mise à l'écart génère entraves et obstacles qui les empêchent de réaliser leurs souhaits, leurs désirs, leurs projets. Toujours pour la bonne cause : nous sommes là pour les protéger.

Avons-nous conscience des impacts sur la santé mentale des familles et des aidants aux prises avec des situations inextricables, souvent sans aides ni soutien ? Dans un tunnel sans fin.

Peut-on imaginer un seul instant l'effet délétère que produit la simple désignation de « personne en situation de handicap » sur



Président Patrick Colo, Journée de lancement Projet Associatif 2024-2028

l'équilibre mental de ces femmes et de ces hommes ?

Cette Grande Cause Nationale doit être la nôtre. Elle rejoint notre engagement pour une société inclusive.

Elle rejoint notre Projet Associatif qui priorise l'écoute de nos résidents pour répondre à leurs attentes.

Il y va de notre responsabilité et du respect de l'éthique que nous défendons, au-delà des discours.

Patrick Colo



©Ameli.fr

Mon soutien psy : ne restez pas seul avec votre mal-être

Lancée en mars dernier, la nouvelle campagne de l'Assurance Maladie encourage chacun à parler de sa santé mentale. Baptisée « Mon soutien psy », elle permet aux personnes en souffrance de bénéficier de séances de soutien psychologique intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie et les mutuelles.

Cette campagne s'inscrit pleinement dans le cadre de la grande cause nationale 2025 : Parlons santé mentale. Un pas de plus pour briser les tabous et faciliter l'accès à l'accompagnement psychologique.

Loi handicap | 20 ans d'engagement célébrés à l'ESAT EX AEQUO

Le 11 février dernier, l'ESAT EX AEQUO, a célébré, en présence de Madame la Préfète les 20 ans de la loi du 11 février 2005, un texte majeur dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Elle marque une avancée décisive en affirmant le principe fondamental de l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté. Elle établit les fondements de l'accessibilité universelle, consacre le droit à la compensation, et renforce l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

.....

11 FÉVRIER 2025

Adoption de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».



LES PILIERS FONDAMENTAUX DE LA LOI :



Le droit à la compensation du handicap (permettre à toute personne handicapée de vivre de manière autonome) ;



L'accessibilité universelle (garantir l'accès de tous à l'ensemble de la société) ;



La scolarisation des enfants en situation de handicap (permettre à chaque enfant en situation de handicap d'être inscrit dans l'école de son quartier, avec les aides nécessaires) ;



L'emploi et l'insertion professionnelle (garantir une meilleure intégration dans le monde du travail).

.....

Sources : Handicap.gouv.fr, Ministère de l'éducation nationale, DARES

Visite de Madame la Préfète de la Creuse

Nous avons eu l'honneur de recevoir Madame Anne Frackowiak-Jacobs, Préfète de la Creuse, venue découvrir les actions menées par l'APAJH via l'ESAT autour de trois axes clés : accessibilité, inclusion et autodétermination. L'objectif partagé ? Faire évoluer la société pour qu'un jour, l'ESAT n'ait plus lieu d'être, et que le milieu ordinaire accueille sans conditions toutes les personnes en situation de handicap.

De riches échanges avec les partenaires

Cette journée a été rythmée par des échanges riches et des témoignages émouvants. Cap Emploi Creuse, partenaire de longue date, a rappelé le rôle de l'ESAT comme passerelle vers le monde du travail dit ordinaire. Valentin, accompagné par les équipes du foyer de Guéret et de l'ESAT, a souligné l'impact du DuoDay, qui lui a permis d'explorer plusieurs métiers et de mieux cerner ses aspirations professionnelles.

Le réseau Différent et Compétent a mis en lumière son dispositif de

validation des acquis de l'expérience (VAE), une reconnaissance concrète des compétences des travailleurs sans diplôme. Florian, chauffeur-livreur, a ainsi pu témoigner de son parcours réussi, désormais valorisé par une certification.

Autre partenaire fidèle, l'entreprise DILISCO a partagé son expérience d'inclusion réussie. Depuis 2019, cinq collaborateurs de l'ESAT interviennent sur leur site selon des modalités variées (stages, prestations de service, mises à disposition). Thomas, lui, a franchi une étape décisive : l'obtention d'un CDI il y a un an.

Côté mobilité, le réseau MAP accompagne les travailleurs vers plus d'autonomie : apprentissage du code et du permis B, culture mobilité, pratique du vélo, etc. Dorian et Anami ont raconté comment ces dispositifs leur ont ouvert de nouvelles perspectives.

Enfin, Amandine, représentante du Conseil de la Vie Sociale (CVS), accompagnée de sa présidente Madame Riollet, a évoqué le rôle de cette instance dans les projets de

vie de l'ESAT. Leur prise de parole a rappelé que la citoyenneté passe aussi par l'écoute, la participation active et la co-construction.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cette journée un moment de partage, de réflexion et d'engagement.

Et maintenant ?

Si la loi de 2005 a représenté un tournant historique en plaçant la personne en situation de handicap au cœur de la société, de nombreux défis demeurent. Le chemin vers une accessibilité réelle — des bâtiments aux services publics, en passant par le numérique — reste encore semé d'embûches. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap stagne, et les inégalités territoriales persistent. Il est donc crucial de maintenir l'élan collectif, d'innover, d'écouter les premiers concernés, et de traduire les principes de la loi en réalités tangibles pour tous, partout.

Ces 20 ans ne marquent pas un aboutissement, mais une étape. Ensemble poursuivons l'inclusion !

Autisme et apprentissages | Portes ouvertes sur l'inclusion

A l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, le Pôle Éducation et Apprentissages de l'APAJH de la Creuse a ouvert ses portes, le mercredi 09 avril 2025, à l'IME de Grancher à Guéret. Une après-midi placée sous le signe de la découverte, du dialogue et de l'inclusion, destinée à faire mieux connaître les dispositifs d'accompagnement des jeunes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et Troubles du Neuro-Développement (TND).

Pourquoi une journée mondiale de l'autisme ?

Instaurée par les Nations Unies en 2007, la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, célébrée chaque année le 02 avril, vise à mieux faire connaître les réalités vécues par les personnes autistes et à lutter contre les idées reçues. Elle constitue un temps fort pour mobiliser la société autour de l'inclusion, promouvoir les droits des personnes concernées, et valoriser les initiatives locales.

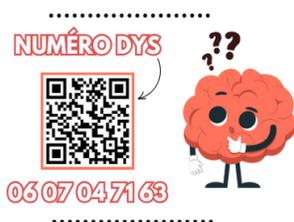
Cette journée est également un levier important pour renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement, encourager les coopérations entre acteurs et soutenir les familles dans leur parcours.

A la découverte des établissements et dispositifs du pôle

Les visiteurs ont pu découvrir les trois structures du Pôle :

- l'Institut Médico Educatif de Grancher (IME) à Guéret,
- l'Institut Médico Educatif de la Ribe (IME) au Grand-Bourg,
- le Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD) à Guéret.

Le dispositif Numéro DYS, dédié aux troubles spécifiques des apprentissages, a également été présenté.



Autre découverte proposée : la visite de la salle structurée du dispositif autisme Planète Bleue. Cet espace est conçu pour favoriser les apprentissages en organisant l'environnement et le temps, en structurant les activités, et en personnalisant les supports visuels selon les compétences et les besoins spécifiques de chaque enfant.

En amont de cette journée, les équipes de l'IME de Grancher et de la Maison d'Accueil Spécialisée de Sauzet ont mené une action de sensibilisation le 02 avril dans deux collèges du département : Martin Nadaud à Guéret et Jean Zay à Chambon-sur-Voueize. Cette initiative a pu voir le jour grâce au réseau partenarial départemental mis en place à l'occasion de cette journée.

Objectif : informer les jeunes sur les TSA et TND, et leur faire découvrir les dispositifs d'accompagnement existants.

Le kit ABC, une autre façon de voir

Parmi les activités proposées, les visiteurs ont pu découvrir le kit ABC (Autisme Bien Comprendre), une mallette pédagogique proposant dix expériences immersives. Ces activités permettent aux participants de vivre des situations du quotidien à travers le prisme de la pensée autistique. Un outil puissant pour mieux comprendre les besoins et ressentis des personnes concernées.

Des partenaires au rendez-vous

Tout au long de la journée, les échanges avec les professionnels du pôle, les familles, et les partenaires engagés comme le GEM TSA de Guéret ou encore l'Éducation nationale, ont permis de renforcer les liens entre les acteurs du territoire. L'événement a permis de valoriser la collaboration entre institutions et de mettre en lumière les ressources locales mobilisées en faveur de l'inclusion.

Une journée conviviale et engagée

Au-delà des découvertes, cette journée a été marquée par la qualité des échanges et l'enthousiasme des participants. Mention spéciale aux jeunes de l'atelier cuisine de l'IME de la Ribe, qui ont régalé les visiteurs avec leurs miniardises faites maison – une belle manière de clôturer cette rencontre sous le signe du partage.



Santé mentale : grande cause de demain

La santé mentale est une composante essentielle de notre bien-être général. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Ainsi, il n'y a pas de santé sans santé mentale.

Contrairement à une idée reçue, la santé mentale ne se résume pas à l'absence de troubles psychiques. Une personne peut vivre avec de tels troubles tout en éprouvant un bien-être mental général, entretenant des relations sociales satisfaisantes, exerçant une activité épanouissante et possédant une bonne estime de soi.

De nombreux facteurs influencent notre santé mentale, notamment nos conditions de vie (logement, emploi, ressources financières), les événements marquants de notre existence (rencontres, deuils, séparations) ainsi que le contexte sociétal et nos valeurs personnelles.

Il est important de reconnaître que notre état mental fluctue au cours de la vie, oscillant entre bien-être et mal-être. Cet équilibre peut être perturbé puis rétabli, en s'appuyant sur des ressources internes et externes.

En France, la santé mentale a été déclarée Grande Cause Nationale 2025, une reconnaissance qui souligne l'urgence d'agir face aux enjeux croissants dans ce domaine. Cette désignation permet de mobiliser des campagnes de sensibilisation d'envergure, de renforcer les politiques publiques et d'encourager les initiatives locales et nationales pour améliorer la prévention, l'accompagnement et l'accès aux soins. Elle vise aussi à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques et à promouvoir une meilleure prise en compte de la santé mentale dans tous les aspects de la société.

Santé mentale | Un enjeu majeur de santé publique

La santé mentale est bien plus que l'absence de troubles psychiques : elle englobe notre bien-être émotionnel, psychologique et social. Elle influence la manière dont nous pensons, ressentons, interagissons et faisons face aux difficultés de la vie. Pourtant, les troubles de santé mentale restent souvent mal compris, stigmatisés, voire ignorés.

Une réalité plurielle

La santé mentale englobe un large éventail de troubles psychiques, qui peuvent se manifester de manière passagère ou durable, avec des intensités très variables. Certains d'entre eux peuvent entraîner une souffrance significative et impacter fortement la vie quotidienne, les relations sociales ou encore l'accès à l'emploi.

Une évaluation clinique

Ces troubles relèvent d'une évaluation clinique précise, reposant sur des classifications internationales comme le DSM-5 ou la CIM-11, qui définissent des critères diagnostiques clairs.

Leur prise en charge nécessite souvent l'intervention de professionnels spécialisés – psychiatres, psychologues, infirmiers en santé mentale – et s'appuie sur des approches thérapeutiques ciblées, qu'elles soient médicamenteuses, psychothérapeutiques ou sociales.

Des troubles fréquents mais invisibilisés

Selon l'Organisation mondiale

de la santé (OMS), les troubles anxieux et les troubles dépressifs figurent parmi les pathologies mentales les plus répandues à l'échelle mondiale. La France ne fait pas exception à cette tendance.

Parmi les troubles les plus fréquents dans l'Hexagone, on retrouve :

- les troubles dépressifs (dépression majeure, dysthymie),
- les troubles anxieux (trouble panique, phobies, anxiété généralisée),
- les troubles psychotiques (notamment la schizophrénie),
- les troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie, hyperphagie),
- les troubles addictifs (liés à l'alcool, aux drogues, au jeu...),
- comportements à risque pouvant traduire une souffrance psychique (automutilation, conduites suicidaires, etc.).

Ces pathologies, trop souvent stigmatisées, nécessitent une attention collective pour favoriser le dépistage précoce, l'accompagnement adapté et l'accès à des soins de

qualité.

Une urgence de santé publique

Aujourd'hui, les troubles psychiques représentent l'une des premières causes de morbidité dans le monde, affectant des millions de personnes, tous âges confondus. Ils impactent de façon directe la qualité de vie, la réussite scolaire, l'insertion professionnelle et les relations sociales.

Reconnaître la santé mentale comme un enjeu de santé publique, c'est agir pour une meilleure prévention, un repérage plus précoce, un accès équitable aux soins et un accompagnement adapté. C'est aussi s'engager pour réduire la stigmatisation et faire de la santé mentale une priorité au même titre que la santé physique.

Promouvoir la santé mentale, c'est agir pour le bien-être de tous.

RESSOURCES UTILES

3114 Numéro national de prévention du suicide (24h/24, 7j/7).

Lignes d'écoute PSYCOM



Ministère de la Santé et de la Prévention : sante.gouv.fr
Santé publique France : santepublique.fr
Psycom (informations sur la santé mentale et lutte contre la stigmatisation) : psycom.org



Les troubles psychiques : comprendre pour mieux accompagner – Psycom (Ed. Erès)
La santé mentale en France : Faire de la psychiatrie une grande cause nationale – Florian PORTA BONETE et Aurélien VAUTARD (dir.) (Ed. LEH)
La vérité sur les troubles psychiques au travail – Claire LE ROY-HATALA (Ed. Payot)
Les troubles psychiques : Ces "maladies" pas comme les autres – Daniel FANGUIN (Ed. Ellipses)

Infographie | La santé mentale en chiffres

QUELQUES CHIFFRES

- 1/5** Chaque année, une personne sur cinq est concernée par un trouble psychiatrique.
- 13** millions de personnes présentent un trouble psychique chaque année en France.
- 3** millions de personnes vivent avec des troubles psychiques sévères.



UNE JOURNÉE DÉDIÉE

10 OCTOBRE :
JOURNÉE MONDIALE
DE LA SANTÉ MENTALE

1992

La journée mondiale a été instaurée en 1992 par la Fédération mondiale pour la santé mentale, avec le soutien de l'OMS.

Objectif principal : sensibiliser à la santé mentale et lutter contre la stigmatisation en promouvant le bien-être psychologique et la prévention des troubles mentaux.

L'AFFAIRE DE TOUS



des Français disent avoir été en souffrance psychique au cours des douze derniers mois.

25%

Les Français sont les plus gros consommateurs de psychotropes du monde : plus d'un quart consomme des antidépresseurs, somnifères, anxiolytiques ou autres médicaments psychotropes.



La santé mentale reste un sujet considéré comme tabou par 70 % des Français, et 84 % des personnes atteintes de troubles.

LES BONNES PRATIQUES

- Zzzz** Soigner son sommeil : dormir suffisamment et bien ;
-  Soigner son alimentation : adopter un bon équilibre alimentaire ;
-  Etre modéré : arrêter ou réduire sa consommation d'alcool, de café, de tabac et de drogues ;
-  Apprendre à gérer son stress et ses émotions : techniques de relaxation, de méditation, etc.
-  Bouger : pratiquer une activité physique et/ou sportive ;
-  Entretenir des relations sociales pour se préserver de l'isolement.

Sources : info.gouv.fr, OMS, "Synthèse du bilan de la feuille de route Santé mentale et Psychiatrie mars 2023", Fondation AESIO.

Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) | Les 6 nouvelles priorités

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) est une démarche stratégique mise en place au niveau local (territoire) pour organiser et améliorer la prise en charge de la santé mentale. Il s'agit d'un cadre collaboratif qui réunit différents acteurs (professionnels de santé, associations, institutions, usagers, collectivités...) afin de coordonner les actions, optimiser les ressources et répondre aux besoins spécifiques de la population. L'objectif est de construire un système de soins et d'accompagnement intégré, accessible, efficace, et centré sur la personne. Ce projet s'articule autour de six priorités majeures, qui orientent les actions et les initiatives à mettre en œuvre sur le territoire.

Détail des six priorités des PTSM

1. Repérage précoce des troubles psychiques, accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements :

Cette priorité met l'accent sur l'importance d'identifier rapidement les signes de troubles mentaux afin de permettre une intervention rapide et efficace, réduisant ainsi les risques de complications à long terme.

2. Parcours de santé et de vie de qualité sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée :

Il s'agit de garantir une continuité dans les soins et les services pour les personnes atteintes de troubles psychiques graves, en évitant les interruptions qui pourraient nuire à leur rétablissement et à leur intégration sociale.

3. Accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins :

Cette priorité vise à assurer que les individus souffrant de troubles

psychiques bénéficient également de soins physiques appropriés, reconnaissant l'importance de traiter la personne dans sa globalité.

4. Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence :

L'objectif est de mettre en place des stratégies pour anticiper et gérer efficacement les situations de crise en santé mentale, afin de minimiser leur impact sur les individus et leur entourage.

5. Respect et promotion des droits des personnes, renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et lutte contre la stigmatisation :

Cette priorité se concentre sur le respect et la promotion des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques, tout en combattant les préjugés et la discrimination associés à la santé mentale.

6. Action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale :

Il s'agit d'intervenir sur les facteurs

sociaux, environnementaux et territoriaux qui influencent la santé mentale, tels que l'éducation, le logement, l'emploi et les conditions de vie, pour améliorer le bien-être mental de la population.

Une stratégie en évolution

Les PTSM incarnent une stratégie nationale traduite à l'échelle locale pour répondre aux enjeux de la santé mentale. Avec les PTSM, la France vise à réduire les inégalités territoriales, améliorer les parcours de soins et mettre en œuvre la grande cause nationale 2025 « Parlons Santé Mentale ».

Cette année marque une étape importante : le PTSM de première génération va être évalué, tandis qu'un nouveau plan, dit de deuxième génération, prendra le relais pour poursuivre et renforcer cette dynamique.



Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande | Un partenariat qui roule

Le Centre Hospitalier Pays d'Eygurande (CHPE) accueille des personnes atteintes de troubles psychiques au sein de différentes structures adaptées à leurs besoins. Il propose une large gamme de soins : hospitalisation complète, hospitalisation de jour, soins ambulatoires, à domicile ou en centres de consultation. L'objectif central est la réhabilitation des patients, dans une dynamique de soins progressifs et adaptés, en recherchant leur adhésion active au parcours de soins.

Le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande : un établissement au service de la santé mentale

L'équipe pluridisciplinaire du CHPE regroupe des psychiatres, des médecins généralistes, des soignants, des éducateurs spécialisés, des médecins addictologues ainsi que des fonctions support. Tous œuvrent dans le cadre d'une mission de service public centrée sur l'humain.

Cet hôpital spécialisé en santé mentale compte environ 500 salariés, dispose de 200 lits d'hospitalisation ainsi que de plusieurs places en hôpital de jour.

Modalités d'admission : entre consentement et cadre légal

Les hospitalisations au CHPE sont en majorité réalisées sur la base du consentement libre du patient. Toutefois, dans certains cas, la législation française permet l'hospitalisation sans consentement.

Deux dispositifs existent :

- À la demande d'un tiers, validée par un certificat médical attestant que la personne n'est pas en mesure de consentir aux soins.
- Sur décision du préfet, en cas de trouble grave à l'ordre public lié à l'état mental de la personne.

Même dans le cadre de soins sans consentement, les droits des patients sont garantis et encadrés par la loi.

Pathologies prises en charge

Le CHPE prend en charge une diversité de troubles psychiatriques tels que les troubles anxieux, la dépression, les addictions et la schizophrénie. L'ensemble du dispositif vise à accom-

pagner les patients dans leur parcours de soins, avec respect, écoute et professionnalisme.

Une convention de partenariat pour un parcours de soins coordonné

Dans une volonté commune d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, une convention de partenariat a été signée entre le Centre Hospitalier Pays d'Eygurande (CHPE) et l'APAJH de la Creuse. Cette collaboration vise à « assurer une réponse de qualité, adaptée aux personnes en situation de handicap et favorisant leur accès aux soins de manière coordonnée et appropriée », comme le stipule la convention.

L'objectif principal est de garantir une amélioration continue de la réponse aux besoins de santé, en veillant particulièrement à éviter les ruptures dans la continuité des soins et du suivi médical. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'inclusion, de proximité et de respect des droits des personnes accompagnées.

Les modalités d'intervention

Dans le cadre de notre partenariat avec le Centre hospitalier du Pays d'Eygurande, il est possible de solliciter l'unité Atrium pour la mise en place d'un séjour de rupture. Ce type de séjour peut être envisagé lorsqu'une situation problématique persiste, malgré les dispositifs d'étayage déjà mis en œuvre, et qu'une exploration de la dimension somatique apparaît pertinente.

La procédure commence par un premier entretien téléphonique avec la cadre infirmière de proximité, permettant d'exposer la situation. Ensuite, un second échange, cette fois avec la cadre de proximité et un psychiatre, permet d'évaluer l'opportunité du séjour. Si l'indication est confirmée, un dossier d'admission est alors complété. Une date de séjour est proposée, à partir de laquelle peut débiter le séjour de rupture, dans un cadre structurant, contenant et sécurisant.

Un large secteur d'intervention

Plusieurs établissements de l'APAJH concernés par cette convention : la MAS Les Chaumes (Clugnat) et la MAS de Sauzet (Budelière), le FAM de Gentieux, les IME de Grancher (Guéret) et de La Ribe (Grand-Bourg), les foyers d'hébergement de Guéret et de Bagnat (Roches), ainsi que les foyers de vie Les Champs Blancs à Sainte-Feyre et d'Arfeuille-Châtain.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat peuvent se dérouler en présentiel ou à distance, en tenant compte des besoins spécifiques des personnes et des réalités géographiques des structures.

Cette convention marque une étape importante dans la construction de parcours de soins fluides, inclusifs et durables pour les personnes en situation de handicap, en favorisant une approche décloisonnée entre le secteur médico-social et le secteur hospitalier.



Zoom sur ... | Le SAMSAH handicap psychique

Un SAMSAH (*Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés*) est un dispositif destiné à accompagner les personnes en situation de handicap, notamment celles souffrant d'un handicap psychique. Les SAMSAH pour handicap psychique s'adressent aux adultes atteints de troubles psychiatriques (schizophrénie, troubles bipolaires, dépression sévère, etc.) qui ont besoin d'un accompagnement pour vivre de façon autonome.

Les troubles psychiques

Les troubles psychiques se caractérisent par des troubles comportementaux et une souffrance psychique souvent associés à des troubles cognitifs. Les troubles psychiques peuvent entraîner des difficultés sociales, familiales et professionnelles. Ces maladies sont génératrices d'anxiété et de souffrance.

Les principaux troubles cognitifs liés aux maladies psychiques peuvent être :

- L'altération des repères de temps et d'espace ;
- Une vitesse de compréhension ralentie : décalage entre compréhension, réaction et exécution ;
- Des troubles de la mémoire : oubli des consignes ;
- L'altération de la concentration ;
- Des troubles de l'anticipation ;
- Des troubles de la volition ;
- Une mauvaise compréhension du ressenti et des intentions d'autrui.

Répondre aux besoins du territoire

Ouvert en 2022, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) handicap psychique répond à un besoin spécifique du département de la Creuse. Ce service collabore avec le Centre Hospitalier de la Valette, l'Adapei de la Creuse et l'ALEFPA.

Le SAMSAH s'inscrit dans une organisation en réseau intervenant en complémentarité de l'offre existante sur le territoire. Il est financé par le Conseil Départemental de la Creuse et l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine.

Il dispose de neuf places pour accompagner les adultes âgés de 18 à 60 ans, résidant dans la Creuse et bénéficiant d'une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'augmentation de la liste d'attente



©Freepik

du SAMSAH reflète les besoins du territoire et la nécessité d'accroître le nombre de bénéficiaires dans les années à venir.

Une équipe pluridisciplinaire

Le SAMSAH s'appuie sur des professionnels dont les compétences croisées permettent un accompagnement global et adapté à chaque situation :

- Juliane Haermerle, Cheffe de service (SAVS/SAMSAH) ;
- Camille Monthieux, Infirmière Diplômée d'Etat, Référente du parcours de soins ;
- Nicolas Augras, Educateur spécialisé, Référent de parcours ;
- Marie-Laure Audoucet, Infirmière Diplômée d'Etat (SAMSAH/PRAETER) ;
- Valérie Briot, Technicienne administrative (FH Guéret, SAVS, SAMSAH).

Accueillir, comprendre, accompagner

Le SAMSAH a pour vocation d'accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne, de favoriser le maintien ou la restauration

des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, tout en facilitant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'accompagnement proposé repose sur une démarche volontaire de la personne concernée. Le service offre un suivi adapté aux besoins de chaque bénéficiaire, qu'il s'agisse d'un accompagnement à domicile, dans les bureaux du SAMSAH ou dans tout autre lieu adapté à la situation. Une évaluation conjointe des attentes et des besoins est réalisée afin d'établir un projet personnalisé.

Grâce à cet accompagnement individualisé et pluridisciplinaire, le SAMSAH handicap psychique joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées, en favorisant leur autonomie et leur inclusion sociale.

Témoignages | Au coeur de l'accompagnement

Parler de santé mentale, c'est aussi donner la parole à celles et ceux qui la vivent au quotidien. Emmanuel et Ludovic, accompagnés par le SAMSAH, ont accepté de lever le voile sur leur parcours, de partager leur expérience de la maladie psychique, et de témoigner de ce que représente pour eux la santé mentale. À travers leurs récits, ils évoquent leur cheminement, les étapes franchies, leurs objectifs, et l'accompagnement qu'elles reçoivent au sein du SAMSAH. Ces témoignages précieux rappellent à quel point l'écoute individualisée, le respect du rythme de chacun et le soutien sur-mesure sont essentiels dans tout parcours de soin et de reconstruction.



“
J'ai besoin de solitude pour
m'occuper de ma santé.”
Ludovic Senejoux

Bonjour, et merci d'avoir accepté de répondre à nos questions. Nous sommes ravis de pouvoir recueillir votre témoignage dans le cadre de ce numéro consacré à la santé mentale. Pour commencer, pouvez-vous vous présenter ?
« Je m'appelle Ludovic Senejoux et j'ai 44 ans. Je suis accompagné par le SAMSAH depuis 2023. »

Comment est-ce que le SAMSAH vous accompagne au quotidien ?

« Je suis aidé par Camille qui vient chez moi et m'accompagne aux rendez-vous médicaux. On fait le planning des repas. Je suis suivi par le Docteur Bugeon (PRAETER) pour la perte de poids et le cholestérol c'est pour ça que nous faisons les menus.

Nicolas m'accompagne sur la partie administrative.

Le SAMSAH m'aide pour ne pas oublier les rendez-vous, pour avoir moins de stress.

Au SAMSAH je participe à des groupes d'expression sur différentes thématiques (jeu de la vie quotidienne, enquête de satisfaction, etc.). J'ai aussi participé aux évaluations HAS. »

Quelles sont les autres personnes qui vous accompagnent au quotidien ?

« Je vois aussi une infirmière au CMP (Centre Médico Psychologique), nous avons des entretiens individuels pour mon anxiété. C'est Camille qui m'y accompagne. »

C'est quoi pour vous la santé mentale ?

« C'est de me sentir mieux dans ma vie. Je me suis remis au jardinage, à la marche et à la couture, d'ailleurs j'aimerais pouvoir participer à des ateliers couture. »

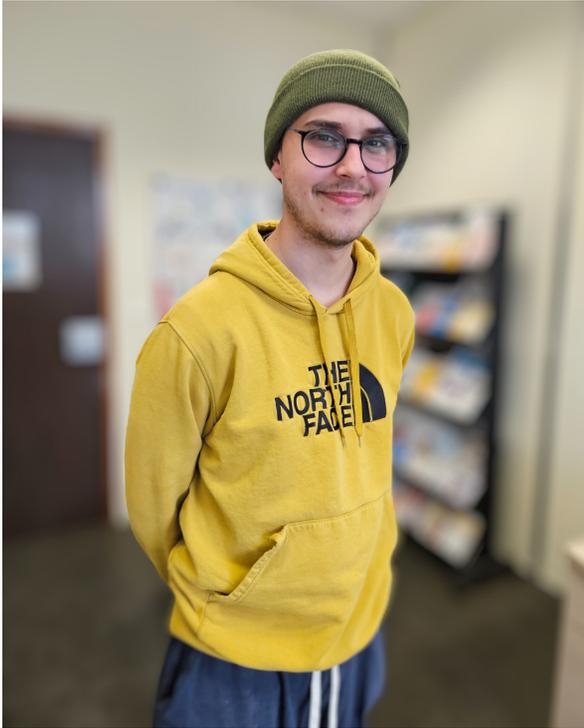
Avez-vous des projets ou des objectifs pour l'avenir ?

« J'essaie d'arrêter de fumer pour ma santé et car c'est très cher. Aujourd'hui je fume un paquet par semaine. J'ai déjà arrêté avec l'aide du Centre Médical de Sainte-Feyre mais ça n'a pas marché. Aujourd'hui je recommence, je veux arrêter. J'ai réussi à arrêter l'alcool et j'ai mis fin à des relations avec des personnes qui consommaient trop d'alcool je ne veux plus de cette vie. J'ai besoin de plus de solitude pour m'occuper de ma santé. »

Pour conclure, quels seraient selon vous les aspects essentiels à retenir du SAMSAH ?

« C'est très bien, je suis très content de mon accompagnement. »

Merci beaucoup pour votre témoignage et pour avoir partagé avec nous une part de votre parcours.



“
J’ai un trouble qui me rend
plus sensible.”

Emmanuel Djafer-Khodja

Bonjour, et merci d’avoir accepté de répondre à nos questions. Nous sommes ravis de pouvoir recueillir votre témoignage dans le cadre de ce numéro consacré à la santé mentale. Pour commencer, pouvez-vous vous présenter ?

« Je suis Emmanuel Djafer-Khodja, j’ai 23 ans et je suis schizophrène. J’habite à Aubusson et pour l’instant je suis en recherche d’informations pour travailler. Je suis accompagné par le SAMSAH depuis environ 2 ans. »

Pouvez-vous nous parler de votre pathologie ?

« Je suis atteint de schizophrénie mais je n’entends pas de voix dans ma tête, je suis handicapé mais je n’ai pas de déficit intellectuel. J’ai un trouble qui me rend plus sensible.

J’ai ce qu’on appelle des crises de morcellement, de dépersonnalisation et de déréalisation. Parfois c’est comme si j’étais à côté de mon corps, que je ne me sentais plus et que j’étais dans un rêve. J’ai parfois comme des pensées imperceptibles. Quand j’ai ses crises j’ai du mal à être concentré et à être présent.

Je fais des crises mais je m’en sors bien, c’est ça qui est important. J’ai un traitement de fond, un traitement chronique pour m’aider. »

Comment est-ce que le SAMSAH vous accompagne au quotidien ?

« J’ai peu confiance en moi, j’ai du mal à faire des actions chez moi donc le SAMSAH m’accompagne à mon domicile. Nicolas et Camille m’aident pour les rencontres médicales, faire des courses ou le ménage, gérer mon budget, remplir mes documents administratifs comme pour mon permis par exemple ou pour acheter une voiture. Le SAMSAH me donne des repères.

Je viens aux groupes d’expression et j’ai participé à l’évaluation HAS par téléphone. Quand je ne suis pas bien je peut leur parler et ça m’aide beaucoup. C’est important d’extérioriser, de parler à une personne ce que je peux faire au SAMSAH. »

Quelles sont les autres personnes qui vous accompagnent ?

« Je vis à Aubusson dans une résidence inclusive de l’Adapei 23. C’est un logement disponible quand on a une RQTH. On peut faire des sorties tous ensemble et des activités éducatives en groupe. Je suis très sociable, je sors avec des amis et je fais des activités et je vais au local. »

C’est quoi pour vous la santé mentale ?

« Pour moi c’est le sport. Je fais du karaté deux fois par semaine, de la course et j’aimerais me remettre à la natation. Je ne bois pas et ne fume pas. J’aime le sport, ça me détend et ça me motive. J’aime aussi le théâtre. J’ai participé à plusieurs stages et on m’a dit que j’étais doué alors j’aimerais bien en faire. »

Avez-vous des projets ou des objectifs pour l’avenir ?

« J’aimerais bien travailler dans le jeu vidéo, la littérature. J’aime bien la programmation, le game design, la modélisation 3D, tout ce qui est informatique. »

Quel message aimeriez-vous transmettre à une personne qui s’apprête à intégrer le SAMSAH ?

« D’être honnête, l’honnêteté c’est ce qui permet d’avancer. Il ne faut pas stresser et se renfermer mais se laisser aider. Il ne faut pas se mentir à soi-même, il faut demander de l’aide, ne pas hésiter. Moi je les remercie beaucoup pour ça. »

Pour conclure, quels seraient selon vous les aspects essentiels à retenir du SAMSAH ?

« Je dirais bienveillance, entraide et professionnalisme. »

Merci beaucoup pour votre témoignage et pour avoir partagé avec nous une part de votre parcours.

Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) | 35e édition

A Initiées en 1990, les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) reviennent pour leur 35e édition, avec toujours le même objectif : sensibiliser le grand public, lutter contre les préjugés, et ouvrir des espaces de dialogue autour des questions de santé mentale. À travers toute la France, professionnels, associations, usagers et citoyens se mobilisent pour proposer des conférences, expositions, ateliers et actions de terrain.

L'APAJH de la Creuse au coeur des SISM

À l'occasion de la 35e édition des Semaines d'information sur la santé mentale, du 6 au 19 octobre 2025, l'APAJH de la Creuse se mobilise autour du thème « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». Une programmation riche et accessible sera proposée dans l'ensemble des établissements et services, pour sensibiliser, informer et encourager les échanges autour de la santé mentale.

Un programme varié

Parmi les actions prévues : des interventions de l'unité suicide, destinées aux professionnels, pour mieux comprendre et accompagner les situations de crise suicidaire ; des ateliers accessibles et participatifs tels que le FALC, le tissage, le « jardin du dedans », la handidanse ou encore le slam. Le PRIEJ (Pôle Ressource Inclusion Enfance Jeunesse) interviendra pour présenter la « mallette des possibles », un outil

conçu pour favoriser l'inclusion dès le plus jeune âge.

Addictions France proposera des stands et animations autour de la thématique de l'alcool, tandis que la Pause des Aidants invitera à réfléchir autrement à la santé mentale à travers la création d'un plateau de jeu original. Une activité de photolangage, une animation du jeu COSMOS Mental par une animatrice de Santé Publique, ainsi qu'une intervention de l'IREPS sur les déterminants de la santé viendront compléter ces temps d'échange. Avec l'association La Brousaille, un « arbre aux idées reçues » sera construit collectivement pour interpeller, questionner et déconstruire les stéréotypes.

Le sport, vecteur de santé mentale

Deux journées sportives viendront rythmer cette édition 2025, organisés en partenariat avec le PTSM, le Facility Bus, l'Association Mentalim et la Ligue de Sport Adapté, avec le soutien financier de la CASDEN, de la Banque Populaire et de l'ACEF.

Le 8 octobre, à l'étang du Cheix et le 18 octobre, au plan d'eau de Courtille, les participants pourront découvrir des activités sportives accessibles à tous : tir à l'arc, zumba, basket, football, boccia, handball, rugby, etc. Ces moments permettront de valoriser l'activité physique comme outil de santé mentale, tout en favorisant les rencontres et la mixité des publics.

Un forum pour sensibiliser

Enfin, l'APAJH participera au Forum des partenaires, un temps fort départemental rassemblant de nombreux acteurs engagés dans le champ de la santé mentale. Ce rendez-vous vise à mieux faire connaître les dispositifs existants en Creuse, encourager les coopérations et renforcer la visibilité des initiatives locales.



Colloque santé mentale | Croiser les regards et les pratiques

L'APAJH de la Creuse organise une journée de réflexion et d'échanges le 20 novembre prochain, de 9h à 17h, au Centre médical MGEN Alfred Leune à Sainte-Feyre. Soutenu par la CASDEN, cet événement rassemblera des professionnels du sanitaire, du médico-social, des représentants d'établissements, d'institutions et d'associations, autour d'un objectif commun : renforcer la coopération et valoriser les initiatives locales.

La santé mentale en France, faire de la psychiatrie une grande cause nationale

L'un des temps forts de la matinée sera la présentation du livre *La santé mentale en France. Faire de la psychiatrie une grande cause nationale* de Florian Porta-Bonete et Aurélien Vautard.

De façon inédite, 114 contributeurs venus de toute la France – médecins, soignants, directeurs d'hôpitaux, universitaires, personnes concernées et représentants institutionnels – unissent leurs voix pour dresser un panorama complet de la santé mentale en France. Parmi eux figurent plusieurs experts reconnus : Boris Cyrulnik, Amine Benyamina, Frank Bellivier et Yann Bubien.

Cet ouvrage ambitionne de mobiliser l'ensemble de la nation autour de la cause du bien-être psychique. La santé mentale concerne chaque étape de la vie, de la petite enfance jusqu'au grand âge. Universelle, elle s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur de société.

Dans cette dynamique, l'ouvrage propose un état des lieux de la psychiatrie en France. Il met en lumière les carences structurelles, les difficultés d'accès aux soins, le manque

de moyens et la stigmatisation persistante des troubles psychiques. Les auteurs y appellent à une mobilisation nationale pour replacer la santé mentale au cœur des politiques publiques.

Pour en parler, Mme Nathalie SALOME, Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, et M. François Jérôme AUBERT, Direction commune du CHS de La Valette et du CH d'Esquirol, interviendront pour partager leur lecture de l'ouvrage et en souligner les résonances avec le terrain.

Regards croisés et pratiques de terrain

L'après-midi, les échanges se poursuivront sous forme de tables rondes autour de plusieurs thématiques clés : la présentation des unités et dispositifs des établissements, le rôle croissant de la télémédecine dans l'évolution des pratiques de soins, les stratégies de destigmatisation, les dispositifs de répit, ainsi que les pratiques d'accompagnement « hors les murs ».

De nombreux partenaires interviendront tout au long de cet après-midi pour partager leur expérience et faire connaître leurs actions : la Clinique de Châtelguyon,

le PTSM, le Centre de Proximité en Réhabilitation Psychosociale de la Creuse (CPRC), l'équipe mobile de réhabilitation du handicap psychique du CHS La Valette, la Communauté 360, l'association La Brousaille ou encore le témoignage d'un pair-aidant.

Aux côtés de ces partenaires, les établissements de l'APAJH seront pleinement mobilisés. La MAS Les Chaumes de Clugnat, le SAMSAH Handicap psychique, l'IME de Grancher, ainsi que le dispositif DALPRO (ESAT EX AEQUO), présenteront leurs pratiques, leurs projets et les réponses concrètes qu'ils développent au quotidien pour soutenir l'autonomie et l'inclusion des personnes concernées.

Un événement ouvert à tous

Ce colloque se veut un moment fort de partage, mais aussi un levier de mobilisation pour faire progresser la place de la santé mentale dans les mentalités. Il s'adresse aux professionnels, partenaires, familles et à toute personne engagée ou concernée par ces questions.

Informations et programme à venir sur notre site internet, rubrique « Actualités et événements » :



Adhésion en ligne



Soutenez l'APAJH de la Creuse



Rejoignez nous en devenant adhérent !



Votre adhésion est disponible en version dématérialisée. Pour y accéder, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus. Elle est également proposée en format papier, téléchargeable sur notre site ou via le formulaire ci-dessous.

ADHÉSION

INDIVIDUELLE 2025

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Profession :

Déclare : Adhérer Réadhérer

à l'APAJH et aux principes qu'elle défend ⁽¹⁾

Déclare vouloir recevoir la revue APAJH En Marche en

format : Numérique Papier

Verse ci-joint par chèque à l'ordre de l'APAJH de la

Creuse un montant de :€

Le versement est à envoyer à : **APAJH de la Creuse**
23, rue Sylvain Blanchet 23000 GUERET

- Je souhaite adhérer à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ⁽²⁾ et ⁽³⁾ : 38 € (ou 28€ si usager, famille d'usager ou enfant recensé au fichier handicap MGEN)
- + Pour toute autre personne résidant à la même adresse ⁽²⁾ : 28.50 €
- + Pour une troisième personne résidant à la même adresse : 20 €

DONATEURS ET BIENFAITEURS

- Je souhaite effectuer un don à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ⁽³⁾ : 85 € ⁽⁴⁾ ou plus
- Je souhaite être un membre bienfaiteur et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ⁽³⁾ : 316 € ⁽⁴⁾ ou plus

⁽¹⁾ L'adhésion implique l'acceptation des principes de l'association et le versement de la cotisation prévue à l'article 4 des statuts

⁽²⁾ Une seule revue par famille à la même adresse

⁽³⁾ Dont 8 € inclus pour l'abonnement à la revue obligatoire et non déductibles des impôts.

⁽⁴⁾ L'APAJH de la Creuse percevra tout montant versé au-delà de la somme indiquée ci-dessus, correspondant au minimum à reverser à la Fédération Nationale.

Plus d'infos : siege.asso@apajh23.com ou 05 55 52 49 88